

Se loger

*Note : notre listing logements étudiants à **Nancy** et à **Metz** est également disponible à l'Accueil International de l'Université de Lorraine*

4 points importants :

- Dans la plupart des cas, il vous faudra obtenir une caution solidaire attestant qu'une personne peut payer votre loyer à votre place en cas de problème. Si vous êtes logé dans une résidence universitaire, votre composante peut être garante. Si vous êtes étudiant boursier ou salarié, vous pouvez peut-être bénéficier du LocaPass. Sous certaines conditions, ce dispositif offre une avance gratuite pour le dépôt de garantie et assure la caution de votre logement locatif
- A votre entrée dans un appartement, un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer vous sera demandé. Si les lieux ne sont pas endommagés, cette somme vous sera restituée à votre départ
- A la signature du contrat de location avec une agence, une commission équivalente à environ un mois de loyer hors charges vous sera demandée
- Il est obligatoire de souscrire à une assurance habitation

Liens utiles :

[CNOUS](#)
[CROUS LORRAINE](#)

Les chambres universitaires

Gérées par le CROUS, il s'agit de chambres de 9 à 15 m², simples ou rénovées. Les chambres sont généralement équipées d'un lavabo, d'une armoire, d'un bureau, d'une chaise, d'un lit une personne avec matelas, couverture, traversin ou oreiller. Ces résidences constituent une solution idéale pour les étudiants aux revenus modestes.

!! Attention : la réservation de votre logement doit se faire plusieurs mois avant votre arrivée mais avant le 31 mai sur le site du **Crous - DSE** (Dossier Social Étudiant)

Les logements HLM

Les Offices Publics d'Habitations à Loyers Modérés (OPHLM), les agences d'Habitations à Loyers Modérés (HLM) et les Offices Publics d'Aménagement et de Construction (OPAC) réservent un certain nombre de leurs appartements aux étudiants. Ils ont l'avantage d'avoir une surface habitable supérieure à la moyenne, à des tarifs très abordables. Il est plus facile de trouver de grands appartements à partager mais c'est à vous de trouver vos colocataires. Ces appartements ne sont pas meublés.

La colocation

Ce système vous permet de partager un grand appartement avec vos amis ou d'autres étudiants. Il faut cependant être prudent avant de prendre une décision, car la signature du bail engage la responsabilité de tous les colocataires. Tous les noms doivent y être mentionnés et tous les colocataires doivent le signer.

Si vous avez besoin d'un hébergement temporaire :

- ❖ Auberges de Jeunesse (uniquement à Metz) : il faut être titulaire d'une carte adhérent (environ 19,90 €/nuit, petit déjeuner inclus)
- ❖ Hôtels : il en existe à petits prix en périphérie de la ville (par exemple Formule 1, 1^{ère} classe... (de 30 à 50 €/nuit)

Les résidences étudiantes

Elles sont ouvertes à tous les étudiants et les locations peuvent se faire à tout moment de l'année, même pour de courtes durées. Il s'agit pour la plupart de logements récents, souvent meublés, allant du studio au T2 (entre 18 et 30 m²). Les résidences sont dotées de nombreux services : cafétéria, laverie, salle de sport, parking, etc. En général à proximité des campus et des écoles, ou en centre-ville, elles sont souvent la meilleure combinaison entre indépendance et vie étudiante. Elles sont gérées par le CROUS ou par des organismes privés.

Les foyers

Ils accueillent des étudiants, en chambre individuelle ou commune, pour la durée de l'année universitaire (certains sont ouverts toute l'année). Ils offrent une restauration sur place ou la possibilité de cuisiner ainsi que des salles d'études ou de loisirs, des bibliothèques, etc. Le prix est tout compris.

La location

Si vous avez affaire à un **particulier**, vous traiterez directement avec lui pour les visites et la signature du contrat de location (bail). Le propriétaire fixe le prix et ses conditions, dans le respect de la loi. Si vous passez par une **agence immobilière**, structure commerciale qui fait l'intermédiaire entre le propriétaire et le locataire, vous aurez à vous acquitter d'une commission (frais d'agence) dont le montant correspond généralement à un mois de loyer sans charges. Les agences immobilières sont inscrites dans les pages jaunes de l'annuaire

Pour plus d'informations (venez nous voir munis de votre passeport) :

Accueil International – Direction des Relations Internationales et Européennes de l'Université de Lorraine

Nancy :

91 avenue de la Libération, BP 54504, 54001 NANCY CEDEX

+33 (0) 3 72 74 05 04

drie-accueil-nancy-contact@univ-lorraine.fr

Metz :

Maison Alfred Grosser

Île du Saulcy, BP 80794, 57012 METZ CEDEX 01

+33 (0) 3 72 74 05 14

drie-accueil-metz-contact@univ-lorraine.fr

Se loger

HousingAnywhere

Pour vous aider dans vos démarches de logement, l'Université de Lorraine a rejoint le réseau www.HousingAnywhere.com, la plateforme internationale de logements étudiants. Sur cette plate-forme, vous avez la possibilité de rechercher et réserver des logements proposés par nos étudiants sortants, ou d'autres logements répertoriés par les propriétaires privés vérifiés dans les villes de Nancy et Metz.

Pour être identifié comme étudiant entrant de l'Université de Lorraine, merci de remplir ce [formulaire d'inscription](#) : vous recevrez alors un lien pour activer votre profil « Etudiant partenaire », qui vous donnera un accès prioritaire aux chambres disponibles, aux notifications en direct et une assistance personnalisée.

A réservation d'un logement sur HousingAnywhere est 100% sûre et fiable grâce à un système de réservation sécurisé : le premier mois de loyer est versé à HousingAnywhere et sera transféré à l'annonceur 4 heures après votre emménagement, et seulement si la chambre correspond exactement à ce que vous avez accepté de réserver. Sinon, vous pourrez prétendre à un remboursement intégral. De cette façon, vous pouvez facilement réserver un logement en Lorraine, y compris plusieurs mois avant votre arrivée. HousingAnywhere facture de faibles frais administratifs pour ce service (25% d'un loyer mensuel).

Dans le cadre du partenariat entre l'Université de Lorraine et HousingAnywhere, vous bénéficiez d'une réduction de 15% sur les frais de réservation (qui sont initialement de 25% d'un loyer mensuel). Pour recevoir votre accès VIP sur HousingAnywhere.com :

Si vous souhaitez loger à Nancy : <https://housinganywhere.com/Nancy--France/université-de-lorraine/sign-up>

Si vous souhaitez loger à Metz : <https://housinganywhere.com/Metz--France/université-de-lorraine-metz/sign-up>

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter par e-mail Francesca : francesca@housinganywhere.com

Studapart

Avec Studapart, l'Université de Lorraine met à disposition de ses étudiants une plateforme logement qui centralise des offres de propriétaires privés particuliers, agence immobilières et résidences étudiantes autour des campus ainsi que dans de nombreuses villes en France et à l'étranger.

Le site est disponible en français, en anglais et en mandarin.

Retrouvez toutes les offres de logement sur : <https://housing.univ-lorraine.fr>.

Comment vous connecter ?

Les étudiants de l'université se connectent avec les identifiants de l'Université de Lorraine (Sésame). Les nouveaux étudiants doivent personnellement créer leur compte avec leur adresse mail personnelle et le mot de passe de leur choix. Ils devront ensuite valider leur compte avec une clé d'inscription : HOUSINGLORRAINE

Pour plus d'informations (venez nous voir munis de votre passeport) :

Accueil International – Direction des Relations Internationales et Européennes de l'Université de Lorraine

Nancy :

91 avenue de la Libération, BP 54504, 54001 NANCY CEDEX

☎ +33 (0) 3 72 74 05 04

drie-accueil-nancy-contact@univ-lorraine.fr

Metz :

Maison Alfred Grosser

Île du Saulcy, BP 80794, 57012 METZ CEDEX 01

☎ +33 (0) 3 72 74 05 14

drie-accueil-metz-contact@univ-lorraine.fr